

L'info

2014
MARS



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPÉENNE

Section France

n°28



Bulletin de liaison de la Section France de l'AIACE

SOMMAIRE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO :

Anne Harris-Hennon,
Marie-José Dupraz,
Isabelle Kardacz,
Jean-Pierre Bobichon,
Jean-Guy Giraud,
François Janvier,
François Muller,
Raymond Muller,
Paulette Sierota,
Karin van Dieren

EDITEUR RESPONSABLE :

Anne Harris-Hennon

RÉDACTEUR EN CHEF :

Isabelle Kardacz

L'AIACE-France INFO est une revue semestrielle éditée par l'AIACE-France. Les avis exprimés dans les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Nous les remercions pour leur contribution.

DESIGN & REPRODUCTION

OIB

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE

AIACE-France
12 avenue d'Eylau, 75116 Paris
Tél. 01 47 55 82 29
ou 09 60 42 51 42

✉ aiace.france@wanadoo.fr
<http://www.aiace.fr/>

Editorial

Le mot de la Présidente 3

La vie de l'AIACE France

Séminaire de formation des bénévoles 4
Nouvelles du secrétariat 9
Appel à cotisation 9
Prochaine Assemblée générale 10

La vie de l'AIACE France dans nos régions

Ile-de-France/Picardie 12
Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine 14
Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes 16
Midi-Pyrénées 18

Nouvelles de l'AIACE Internationale

Réunion du CA du 6 novembre 2013 19
Les Assises en 2014 19

RCAM Ispra

Informations utiles sur le RCAM Ispra 20

Réforme du statut :

Des nouvelles intéressantes pour les retraités 22
Lettre de Mme Souka 22
Réaction syndicale 25
L'arrêt de la CJUE du 19 novembre 2013 26
Nouveaux coefficients correcteurs 27

UE/Société

L'Union bancaire européenne 28

« Notre Europe – Institut Jacques Delors »

par Jean-Pierre Bobichon 30
au nom de « Notre Europe – Institut Jacques Delors »

Nos membres écrivent,...

POUR UN FRONT CIVIQUE EUROPÉEN EN 2014
par Jean-Guy GIRAUD 34



EDITORIAL

Anne Harris-Hennon
Présidente

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Je voudrais vous souhaiter, à toutes et à tous, une très bonne année 2014 pour vous-même et vos proches. Mes vœux de bonne santé et de réussite dans vos projets, dans un contexte de partage et d'amitié. Comme je vous écris du Bordelais, que cette année soit pour vous un grand millésime ! La nouvelle année est traditionnellement le moment de faire un bilan de l'année écoulée et d'adopter de bonnes résolutions pour celle qui débute. Pour ce qui est de 2013, votre comité et les délégués et bénévoles ont été très actifs et vous pourrez lire plus loin les comptes rendus des diverses activités – visite au RCAM à Ispra, participation à la réunion du Conseil d'Administration de l'AIACE Internationale, séminaire de formation des bénévoles très réussi et parfaitement organisé par nos collègues de Nice et Ile-de-France etc... Nous avons également publié un nouvel annuaire des membres de l'AIACE-France qui répond aux souhaits d'avoir une présentation par régions pour faciliter la prise de contact.

Au sujet du nouveau statut, adopté en octobre, on peut dire que le résultat a été globalement satisfaisant pour les pensionnés. En effet, bien qu'un gel des pensions ait été prévu durant deux ans, à partir de 2015, et ce pendant 8 ans, la Méthode sera de nouveau appliquée, ce qui est une bonne nouvelle. Par contre, l'arrêt de la Cour de novembre sur l'adaptation des rémunérations et pensions nous a tous surpris et nous avons du mal à comprendre la logique de la nouvelle proposition de la Commission. Vous trouverez dans ce numéro et dans le dernier « Vox », des articles détaillant ces sujets.

Quant aux perspectives pour 2014, le nouveau système « RCAM en ligne », déjà utilisable pour certaines procédures, sera bientôt opérationnel pour l'introduction de demandes de remboursement. Certains d'entre nous font partie d'un groupe d'usagers pilotes et ont pu constater que ce système apporte une réelle amélioration pour ceux qui peuvent utiliser l'informatique. Pour ceux qui préfèrent continuer à soumettre leurs demandes par courrier, rien ne changera. Toutefois, nous espérons que les délais de remboursement seront plus courts qu'actuellement, le nouveau système devant alléger le travail de nos collègues

à Ispra et les rendre plus disponibles. En 2014, nous aurons notre assemblée générale annuelle qui se tiendra le 4 avril à Strasbourg. Le choix de la ville n'a pas été fait au hasard. Strasbourg a toujours été un symbole fort de la construction européenne et, en cette année d'élections européennes, le choix de tenir notre AG dans les bâtiments du Parlement européen montre bien notre attachement à la cause européenne. Nous remercions les autorités du Parlement d'avoir mis une salle à notre disposition pour la réunion. Le dimanche 25 mai 2014, auront lieu en France, les premières élections du Parlement européen après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Ce traité donne de nouveaux pouvoirs au Parlement – des pouvoirs de codécision, des pouvoirs budgétaires et des pouvoirs politiques et de contrôle. De plus, l'article 17.7 prévoit que les résultats de ces élections auront une réelle influence sur le choix du Président de la Commission : *“En tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent.....”*

Il s'agit là d'un pas en avant pour la démocratie. Pourtant les sondages montrent des tendances inquiétantes : un manque d'intérêt pour les élections, une méconnaissance des enjeux, une montée du populisme en Europe et le risque de voir élire des députés anti-européens. Certaines sections, notamment la section Ile-de-France, organisent d'ores et déjà une réflexion sur le rôle que nous pouvons jouer et sur la manière de sensibiliser notre entourage à l'importance de ces élections ; certains d'entre nous militent dans des associations comme le mouvement européen. C'est à chacun de nous de trouver sa façon de défendre la cause européenne et de convaincre ses proches de voter.

Je vous souhaite bonne lecture et j'espère vous retrouver nombreux à Strasbourg en avril.

LA VIE DE L'AIACE FRANCE

SÉMINAIRE DE FORMATION
DES BÉNÉVOLES DE L'AIACE-FRANCE
NICE - 8 ET 9 OCTOBRE 2013

Ce chapitre fera une large part au séminaire de Nice qui a été un évènement marquant de l'année 2013 pour les bénévoles actifs et potentiels de l'AIACE. Isabelle Kardacz en a résumé les principaux éléments.

A l'initiative des Régions PACA et Ile-de-France/Picardie, un séminaire de formation des bénévoles de l'AIACE-France a eu lieu les 8 et 9 octobre 2013 à la Maison du Séminaire de Nice. C'est dans une ambiance particulièrement conviviale que les 45 participants, venant des différentes régions françaises, se sont retrouvés dans un cadre très agréable. Mais nous n'en avons pas beaucoup profité car l'ordre du jour de notre séminaire, dont l'objectif était de renforcer les compétences des bénévoles déjà actifs sur le terrain et de sensibiliser les bénévoles « potentiels » aux problèmes des pensionnés âgés, était très chargé...

En introduction, c'est l'équipe des bénévoles de la région PACA qui nous a expliqué le fonctionnement du réseau SENECA qui a servi de modèle pour le développement d'actions lancées dans la région Ile-de-France/Picardie.

SENECA

(Système d'ENtraide Evolutif pour Collègues Âgés) est le nom d'un dispositif qui a été mis en place en région PACA-Corse, pour assister, grâce à des collègues bénévoles, les retraités des Institutions communautaires résidant dans ces régions et ayant à faire face à des difficultés pour quelque raison que ce soit : grand âge, maladie, handicap ou problèmes administratifs. SENECA fonctionne depuis 2003.

Les bénévoles : Chaque département compte un nombre de bénévoles qui est fonction du nombre de pensionnés : en moyenne un bénévole pour dix retraités. Quelques chiffres : environ 300 retraités inscrits à l'AIACE dans la région PACA - Corse, dont plus de la moitié dans les Alpes.

Mise à disposition de documentation

SENECA tient à jour et diffuse aux collègues résidant dans la région une documentation importante sur les règles applicables aux retraités en matière de remboursements médicaux et actions sociales. Des contacts sont établis fréquemment avec les responsables du bureau liquidateur et de l'administration de la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés.



Isabelle Kardacz
Rédactrice en chef

Nous avons ensuite poursuivi notre matinée de travail avec un exposé, particulièrement intéressant de Maître Armangau, notaire à Nice, qui nous a fourni une série d'informations sur les donations (au dernier vivant et/ou aux enfants), les testaments (authentique ou holographe), la loi applicable au paiement des droits (pays de résidence/ pays de la nationalité) et enfin sur le règlement européen du 04 juillet 2012 – qui entrera en vigueur en août 2015 – qui instaure le certificat successoral européen et qui a pour objet de régler les problèmes fiscaux entre États membres pour les citoyens européens résidents dans un pays autre que celui de sa nationalité.

Maître Armangau nous a ensuite parlé des mesures de sauvegarde existant pour les personnes âgées ou handicapées en France : curatelle, tutelle, mandat de protection future, mandat posthume.

Après un déjeuner et un moment de détente sur la magnifique terrasse de la Maison du Séminaire qui domine la baie des Anges, nous sommes retournés en salle de réunion pour une série d'exposés sur les problèmes liés au vieillissement et c'est le Docteur Di Perna qui nous a

brillamment parlé des pathologies liées à l'âge et des aspects psychologiques à prendre en compte lorsque l'on aide des personnes dépendantes.

Son intervention a été suivie par une présentation, extrêmement utile, de Mme Antoine, sur les services sociaux existant en France, dans les communes pour les personnes âgées et qui peuvent être utilisés par les retraités des Institutions européennes. Ces centres communaux d'action sociale (CCAS) ont pour mission d'informer et d'accompagner les Seniors dans les domaines administratifs, juridiques, la prévention des maladies, l'aide à domicile, la recherche de centres d'hébergement ou de loisirs. Ils s'appuient, dans les agglomérations plus importantes, sur une plateforme gérontologique composée de professionnels de la santé et peuvent octroyer des allocations personnalisées aux plus démunis. Ils assurent également des visites à domicile et mettent en place des actions de prévention. Les CCAS sont ouverts à tous les résidents en France sans distinction de revenus.





Notre première journée s'est achevée avec la présentation des services sociaux des Institutions européennes.

Après cette journée bien remplie, nous avons eu un bel orage qui ne nous a pas empêchés de sortir dîner. Plusieurs d'entre nous se sont retrouvés au célèbre restaurant « L'Ane rouge » en référence au tableau de Chagall.

Le lendemain, nous avons commencé la journée avec un exposé de Pierre Guieu et de Maître Claire Bonnet, avocate fiscaliste, sur la fiscalité : taxation des revenus mobiliers et immobiliers pour les non-résidents fiscaux ; impôt sur la fortune ; taxe d'habitation et contribution sociale généralisée (CSG) ont fait l'objet d'une analyse détaillée qui a donné lieu à de nombreuses questions des participants.

Nous avons poursuivi avec une intervention très attendue de Mme Silvano, chef de l'unité en charge de bureau liquidateur du RCAM à Ispra. Elle nous a rappelé qu'ISPRA compte 17 tarificateurs pour environ 100.000 demandes de remboursement par an couvrant les retraités de plusieurs pays de l'UE et les délégations de l'UE dans les pays tiers. Elle nous a fourni un document très utile qui figure dans le chapitre consacré au RCAM dans ce numéro de l'INFO.

Elle nous a également donné toute une série de recommandations fort utiles comme par exemple :

- *Ne pas attendre l'octroi de l'autorisation préalable pour entamer les soins prescrits car l'autorisation donnée par le RCAM n'est pas une autorisation sur les soins prescrits en soi, mais il s'agit d'une autorisation relative à la remboursabilité ou pas des soins demandés.*
- *Attendre d'avoir reçu l'autorisation préalable avant d'envoyer la demande de remboursement, et la joindre au bordereau.*
- *Ne pas attendre de remplir un bordereau (10 entrées) pour envoyer les demandes de remboursement.*
- *Numéroter les entrées et les justificatifs correspondants et ne pas agraffer ceux-ci.*
- *Remplir un bordereau différent pour chaque personne.*
- *Coller les vignettes des médicaments sur la feuille de soins ou indiquer le nom du médicament*
- *Envoyer les demandes de remboursement à Ispra au bâtiment TP 740.*
- *Envoyer les autres demandes à Ispra au bâtiment TP 730.*
- *Certains frais découlant d'une maladie grave ne sont pas pour autant remboursés à 100% : les introduire séparément.*
- *En cas d'hospitalisation pour une opération, demander un devis avec indication du prix de la chambre. L'hôpital devra envoyer les coordonnées bancaires au RCAM pour paiement. Cette information est bien indiquée sur la prise en charge.*



Enfin, notre matinée de travail s'est achevée avec la présentation par M. Cassuto (PMO, Bruxelles) du nouveau système « RCAM online » qui permettra, dès 2014, aux pensionnés de demander le remboursement des frais médicaux en utilisant ce système. Opérationnel pour certaines fonctions, il permet actuellement aux collègues pensionnés qui ont procédé aux démarches nécessaires pour l'accès à la base de données de :

- connaître l'avancement du dossier les concernant, en particulier l'arrivée à Ispra des demandes de remboursement adressées par la poste ;
- introduire des demandes d'autorisation préalable, de prise en charge, d'accord du médecin conseil pour remboursement 100%, etc...
- extraire et imprimer différents documents : fiche de remboursement, autorisations préalables, accord 100%, etc..
- poser des questions au PMO : un accusé automatique de réception est adressé au demandeur et la réponse dans les six jours

En conclusion, il a été convenu qu'une formation des bénévoles intéressés pourrait être organisée par l'AIACE France au début de 2014. Ces collègues « formés » pourraient ainsi servir de « help desk » pour les pensionnés lors de l'installation du RCAM online.



Quelles conclusions avons-nous tirées de ces deux journées de travail intense et très fructueux ? C'est notre présidente, Anne Harris, qui a mené le débat de conclusions au cours duquel un certain nombre de pistes de réflexion ont été avancées :

- *Un coordinateur devra être nommé au niveau national, pour assurer la cohérence des actions et la coordination entre régions et pour rechercher les délégués manquants;*
- *Une réflexion sera menée sur les rôles des délégués régionaux et du coordinateur ;*
- *Une réflexion sera également menée sur les rôles du délégué régional et du coordinateur de l'entraide dans les régions où il y a deux délégués (un délégué et un adjoint) ;*
- *Les bénévoles pourront, si nécessaire et sous certaines conditions, jouer un rôle de relais entre les pensionnés en difficulté et la Commission : PMO, Bureau liquidateur, Service social et RH ;*
- *Les bénévoles pourraient se réunir chaque année, en marge de l'Assemblée générale AIACE France (formation continue) ;*
- *Une liste de personnes contact bénévoles sera établie, dans chaque région, et communiquée à Mme Silvano, ce qui permettra une information mutuelle.*

C'est avec regret que nous avons quitté Nice, sous le soleil, pour regagner nos régions respectives mais nous avons tant appris... Merci aux organisateurs de la région PACA et en particulier à Alberto de Michelis qui a mené de main de maître, ce séminaire instructif et convivial.

Nouvelles du Secrétariat

Une nouvelle version de l'annuaire des membres de l'AIACE-France, avec une présentation régionale et la mention de l'institution d'origine, vous a été adressée fin 2013. Sur demande au secrétariat, une version électronique actualisée, uniquement par ordre alphabétique, peut vous être envoyée.

Notre secrétariat assure **une permanence les lundis et mercredis de 9.00 à 12.30**. Pour les appels téléphoniques, il est préférable de les concentrer sur le lundi matin. Toutefois un suivi des messages téléphoniques ou électroniques est donné sur une base régulière.

Sachez que le Secrétariat peut fournir, sur demande, aux adhérents qui n'ont pas accès au site MyIntraComm, **les formulaires de prise en charge pour hospitalisation, remboursements médicaux, devis dentaires** etc..., ainsi que le formulaire qui permet aux Anciens de passer une annonce immobilière sur le site des petites annonces de la Commission. Toutefois, pour les adhérents qui disposent d'Internet, tous les formulaires peuvent être imprimés à partir du site <https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired> sous réserve de disposer d'un login et d'un mot de passe, fournis sur demande au PMO ; ou, à partir du site « RCAM Online » sous la rubrique « liens utiles/formulaires », qui renvoie au site de Myintracomm.



Marie-José Dupraz
Secrétaire générale

En tout état de cause, il faut disposer d'un login et d'un mot de passe. La demande d'accès peut s'effectuer via l'adresse email suivante :

HR-INTRACOMM-CODE-PENSIONNES@ec.europa.eu
ou par courrier postal, à l'adresse suivante :

Commission européenne

« Codes d'accès »

MO34 01/88

B-1049 Bruxelles

En mentionnant vos : nom, prénom, n° de pension et date de la prise de pension

Petit rappel des coordonnées de notre secrétariat :

AIACE-France

12 avenue d'Eylau

75116 – PARIS

Tél. 01.47.55.82.29 ou 09.60.42.51.42

Adresse email: aiace.france@wanadoo.fr

A votre porte-monnaie !

APPEL A COTISATION POUR L'ANNEE 2014

Cette année, la cotisation annuelle à l'AIACE-France reste fixée à 35€.

Merci de nous la faire parvenir dans les délais les plus brefs.

Comment ?

De préférence, par virement bancaire ou électronique en indiquant clairement vos NOM et PRENOM et en précisant l'objet de votre virement :

COTISATION AIACE 2014

ATTENTION ! Nos coordonnées bancaires ont changé:

Association AIACE-France

BNP PARIBAS Agence Paris Place de Mexico

Code banque : 30004

Code guichet : 01530

Clé RIB : 82

Numéro de compte : 00010075135

IBAN : FR76 3000 4015 3000 0100 7513 582

BIC : BNPAFRPPPAK

Ou à défaut, par chèque envoyé à l'adresse suivante :

AIACE-France

12 avenue d'Eylau

75116 – PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AIACE-FRANCE, LE 4 AVRIL 2014 À STRASBOURG



Chers amis,
C'est avec grand plaisir que je contribue à vous accueillir à Strasbourg pour notre AG. Je le fais à la fois comme Président d'honneur de l'AIACE France et comme Strasbourgeois. J'avais quitté ma ville à l'âge de 28 ans, pour Bruxelles et j'y suis revenu à 64 ans.

Strasbourg est une ville qui a une longue histoire, riche en événements qui l'ont marquée. Ville libre, dans le cadre de l'Empire germanique dès le 13^e siècle, elle a une position géographique importante, au carrefour de routes et de rivières d'où son nom: bourg au bord de routes.

La traversée du Rhin, sur ce fleuve très large et non canalisé jusqu'au XIX^e siècle, était le dernier pont jusqu'à la mer. La ville percevait des droits de péage et autorisait le passage de troupes au gré de sa politique. Elle eut aussi un rôle intellectuel, en participant aux mouvements de la Renaissance et à la Réforme. Elle veilla à ce que sa cathédrale soit le monument le plus élevé d'Europe, ce qui fut le cas pendant 2 siècles. Elle dépasse de 2 mètres la cathédrale de Vienne bâtie par les Habsbourg.

L'Alsace fut rattachée au royaume de France par le traité de Westphalie de 1648 et Strasbourg, annexée en 1681. La Révolution, puis l'Empire ont pleinement intégré l'Alsace à la France. Les guerres franco-allemandes ont laissé des traces profondes. Le siège de Strasbourg pendant 2 mois en 1870, a entraîné d'importantes destructions, dont l'incendie de la bibliothèque détruisant d'irremplaçables ouvrages anciens.

Après 48 ans d'annexion au cours desquelles Strasbourg a connu d'importantes transformations, dont la création du quartier de la place de la République et de l'Université dit « Neustadt », l'Alsace est redevenue française en 1918. La nouvelle annexion de 1940 à 1944 fut très dure par une volonté de germanisation à outrance et l'incorporation de force, à partir de 1942, des jeunes dans l'armée allemande qui fit 125.000 tués.



François MULLER

Actuellement la ville de Strasbourg a des activités bien équilibrées:

- une université avec 50.000 étudiants et une université internationale privée consacrée à l'espace;
- du commerce dont un port qui est le 2° port intérieur de France après Paris;
- des industries (agro-alimentaire, chimie, automobile);
- des administrations locales et régionales;
- du tourisme avec 2 millions de visiteurs pour le marché de Noël;
- des activités scientifiques, par exemple l'opération à distance il y a quelques années, d'un patient à Strasbourg à partir de New-York, par le professeur Marescaux ; depuis cette première mondiale, des chirurgiens du monde entier viennent ici en stage;
- 4.000 chercheurs dans 200 laboratoires;
- plusieurs Alsaciens, prix Nobel de sciences (Kastler, Lehn, Hoffmann, Karplus);
- des activités internationales:
 - le Conseil de l'Europe avec 47 Etats membres;
 - la Cour européenne des droits de l'homme;
 - la pharmacopée européenne;
 - le Parlement européen avec une session par mois à Strasbourg;
 - le médiateur européen;
 - la commission centrale pour la navigation sur le Rhin règlementant la navigation et veillant à sa libre circulation;
 - des organismes franco-allemands, tels que « Arte Eurocorps ».

Compte tenu de ces activités internationales, Strasbourg est le siège de nombreuses ambassades, y compris d'Etats non membres, seule ville de France après Paris.

A vos agendas !

Notez que la prochaine Assemblée générale de l'AIACE-France aura lieu le Vendredi 4 avril 2014 à Strasbourg dans les locaux du Parlement européen.

Venez nombreux : c'est important !

Le secrétariat vous enverra prochainement les informations utiles ainsi qu'un formulaire d'inscription.



CONFÉRENCE SUR LA CROATIE : L'UE À 28, QUELLE MOTIVATION ?

Dans ce numéro de l'INFO : une conférence-débat organisée par la région Ile-de-France/Picardie et deux journées de rencontres organisées par les délégués régionaux : Paulette Sierota à Paray-le-Monial et Raymond Muller dans la région de Saverne.

Le mardi 5 novembre 2013, une vingtaine d'adhérents de l'AIACE - Ile-de-France se retrouvaient dans la matinée, malgré un temps maussade, dans les locaux de la Représentation de la Commission Européenne auprès de la France, aimablement prêtés par la Représentante, Madame Anne Houtman, et qui se trouvent au 288 Bd St Germain, en vis-à-vis de l'Assemblée nationale française. Une belle salle encore appelée « la Rotonde » compte tenu de sa forme circulaire, d'où l'on peut regarder le lent mouvement des péniches sur la Seine, nullement troublé par l'activité fébrile qui règne dans ce même panorama, sur la place de la Concorde.

C'est dans ce beau décor que s'exprimait, pour nous présenter son pays, M. Ivo Goldstein, Ambassadeur de la République de Croatie en France. (*A droite sur la photo ci-dessus*)

M. Goldstein, qui a effectué une partie de ses études en France, (Ecole des Hautes études en sciences sociales à Paris en 1981/1982, comme élève de Jacques Le Goff) est féru d'histoire, particulièrement sur son pays ; titulaire de solides références académiques, il a également publié de nombreux ouvrages sur la Croatie et joue un certain rôle dans l'activité médiatique de son pays.

Après nous avoir rappelé la beauté et l'attrait des paysages croates, particulièrement la côte, qui attirent de nombreux touristes (25 % du PIB du pays), il nous a expliqué de quelle façon ce « petit » pays avait délibérément choisi de se rapprocher de l'Union Européenne pour en devenir finalement le 28ème membre depuis le 1er juillet 2013.



François Janvier
Délégué adjoint AIACE-IdF

« C'est dans cet ensemble que nous pouvons enfin exister et exprimer notre identité propre sans être absorbés »... nous dit-il, référence explicite aux années yougoslaves dont la mémoire du président d'alors, Josip Tito, reste pourtant très respectée.

La présence dans la salle de M. Guy Legras, ancien DG à la Commission, ancien conseiller du Président de la Croatie, permet un échange plus politique sur les différents courants qui traversent cette nation.

M. Goldstein nous dit ne pas craindre les élections du Parlement Européen qui s'annoncent à la fin du mois de mai prochain : « ...Nous sommes prêts, nous venons déjà de voter cette année pour envoyer nos premiers représentants à Bruxelles ou Strasbourg... notre population est très favorable à l'UE ! ». Bref, le petit dernier de l'UE s'annonce comme un bon élève... !

C'est en tous cas, ce que nous concluons en déjeunant sympathiquement tous ensemble dans un restaurant très proche, « Le Bourbon », largement fréquenté par les députés français qui viennent là se « refaire » de leurs séances de travail « épuisantes ». Marie-Jeanne Maurage, notre déléguée Ile de France, nous y donne les dernières nouvelles de Bruxelles ou d'Ispra et chacun repart chez soi satisfait de cette petite mise à jour sur les derniers développements de cette Union qui a été notre raison de vivre durant toute notre période d'activité professionnelle.

AIACE – ALSACE / CHAMPAGNE-ARDENNE/ FRANCHE-COMTÉ/LORRAINE

RENCONTRE ANNUELLE : 17 OCTOBRE 2013
« A LA RENCONTRE DE LOUISE WEISS »



Une balade peut aussi devenir un moment de rêve où, soudain, on change de monde, l'on quitte pour un court instant le XXIème siècle pour retrouver des temps lointains. Cette journée d'automne qu'AIACE Alsace Lorraine–Grand Est a proposé à ses membres, a permis ces changements d'époque.

A Neuwiller-les-Saverne, coquet village des Vosges du Nord, une porte qui franchit mille années s'est ouverte pour nous. L'abbatiale St Pierre et Paul fut consacrée au 9ème siècle pour recevoir les reliques de St Adelphe. Deux chapelles superposées sont du 11ème siècle. La chapelle haute contient de remarquables tapisseries se déroulant sur une dizaine de mètres. L'ensemble, d'une naïveté charmante et de coloris délicieux, constitue une belle suite, très bien conservée.

L'après-midi, c'est le XVIIIème siècle qui nous reçoit au château du cardinal de Rohan à Saverne avec sa façade noble et imposante, en grès des Vosges, ses pilastres cannelés et son péristyle que soutiennent huit colonnes d'ordre corinthien.

Mais c'est pour Louise Weiss que nous nous retrouvons à Saverne. Journaliste, écrivain, Louise Weiss était alsacienne par son père. Ses racines rhénanes, en dépit de l'éloignement quasi-constant la marquèrent toute sa vie durant. Dès la fin de la guerre 14-18, elle se lança dans le journalisme et fonda en 1918, « l'Europe Nouvelle », hebdomadaire politique qu'elle conserva jusqu'en 1934.

Esprit cosmopolite, elle rencontra en 1921 Lénine et Trotski, puis se rendit en Chine et en Inde. En 1934, elle s'engagea dans le féminisme militant en vue d'obtenir l'égalité des droits politiques entre les sexes. Elle créa l'association « La femme nouvelle ».



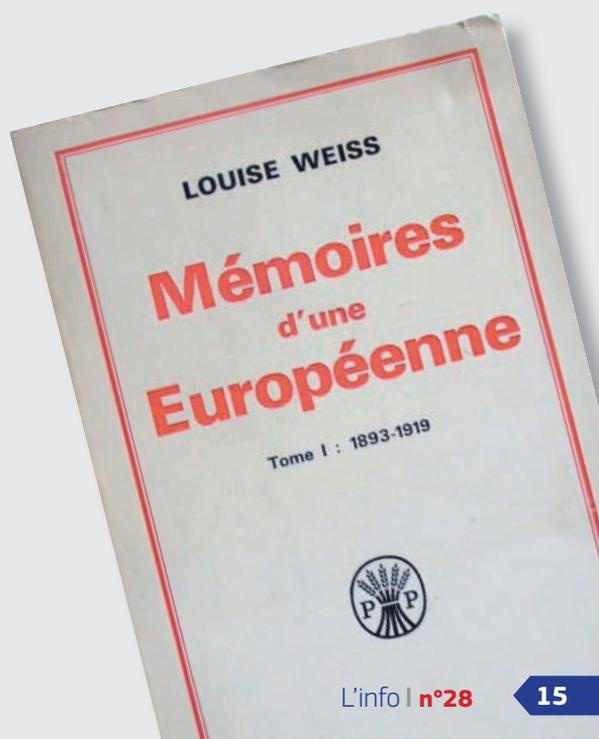
Raymond Muller

*Député Alsace/Champagne-Ardenne/
Franche-Comté/Lorraine*

Durant la seconde guerre mondiale, elle assista des réfugiés politiques et participa activement à la Résistance s'appuyant sur la revue clandestine « La Nouvelle République ». Ecrivain infatigable, elle publia, entre autres, « Le voyage enchanté » en 1960 qui bénéficia du prix Robert Schuman, puis « Mémoires d'une européenne » une importante autobiographie se rapportant à la période 1895-1975. En 1980, l'auteur reçut le Prix Europa « pour l'ensemble de son œuvre littéraire et humaniste ».

Si elle alla jusqu'à refuser des postes ministériels, à 86 ans elle s'engagea pourtant, sur la liste RPR, aux élections européennes. Elle inaugura comme doyenne d'âge, le Parlement européen, imposant son credo à l'hémicycle.

Après avoir, toute la journée, feuilleté les pages de ce grand livre d'histoire, le bus nous ramena à Strasbourg pour nous déposer... non loin du bâtiment Louise Weiss du Parlement Européen.





Cette année, c'est à PARAY-LE-MONIAL, en Saône-et-Loire, que 22 membres (dont 1 de la région parisienne) se sont retrouvés pour 2 jours à l'emploi du temps bien rempli. Cette petite ville d'à peine 10.000 habitants, a tout d'une grande, avec ses richesses patrimoniales et touristiques. Située en Bourgogne du Sud, la ville est arrosée par la Bourbince, affluent de l'Aroux qui se jette dans la Loire.

En fin de matinée du vendredi, nous avons été reçus très agréablement par M. Jean-Marc NESME, Maire de Paray-le-Monial, à l'Hôtel de Ville (Maison Jayet) du nom de son propriétaire, qui fit construire entre 1525 et 1528 la façade de ce bel hôtel particulier plaquée sur des structures plus anciennes. Son style appartient à la première Renaissance, celle des châteaux de la Loire.



Hôtel de ville de Paray-le-Monial, installé depuis 1862 dans « La maison Jayet »



La Basilique du Sacré-Cœur et son cloître (11e-12e siècles)

L'après-midi fût consacré à une visite guidée de la ville : La Basilique du Sacré-Cœur et son cloître (11e-12e siècles), joyau de l'architecture romane. Le cloître (18e siècle) forme avec elle un ensemble monastique de premier plan. Avec l'ancienne église paroissiale St-Nicolas (16e-17e siècles), aujourd'hui lieu d'exposition, l'Hôtel de Ville constitue le noyau historique de la ville

Le Musée du Hiéron, un des seuls sites en Bourgogne édifié comme musée dès sa conception en 1890, donne une dimension plus contemporaine à cette promenade architecturale : la charpente métallique inspirée par Gustave Eiffel est visible de la salle centrale du musée depuis sa réhabilitation en 2005.

Nous avons pu admirer l'exposition d'art contemporain «une spiritualité au féminin» réunissant dix-huit artistes aux parcours et aux sensibilités divers, qui explorent avec leur identité féminine la notion de spiritualité.



Le groupe, devant le château de Digoine

Paulette SIEROTA Déléguee régionale Auvergne/Bourgogne/Rhône-Alpes
Marie-Thérèse BARTHOLOME-VILLARET

En fin d'après-midi, dans le cadre exceptionnel qu'offre l'architecture du musée du Hiéron, nous avons profité de l'expérience d'un guide œnologue pour connaître les grands crus du terroir. Samedi matin nous avons eu le grand plaisir d'être accueillis au Château de Digoine, château français du 18^e siècle qui est l'un des plus charmants et attrayants. Entouré d'un grand parc paysager de 35 hectares avec étang, jardin à la française, serre unique de 1830, orangers bicentenaires, Digoine a le privilège d'abriter un surprenant petit théâtre privé à l'italienne édifié en 1842. L'ensemble du domaine est classé «monument historique».

L'après-midi, l'équipe dévouée de l'association du Musée Paul Chamois nous a fait découvrir les différentes étapes de la vie de l'usine de carrelages céramiques, à travers ses technologies et ses productions, aussi grâce aux souvenirs des anciens salariés. A souligner: la «Grande Rosace» implantée sur un site marseillais depuis le début du siècle, retrouvée en 1994, rapatriée au musée en 1999. Fleuron de la céramique industrielle et décorative française de la fin du 19^e siècle, «hors concours» à l'exposition universelle de Paris en 1900, cette œuvre unique de 122 m² se compose de 4.256 carreaux dessinés par incrustation dans l'épaisseur.

Ensuite, moment de détente (et de gourmandise) à la chocolaterie Pubill. Art et passion du chocolat, visite du laboratoire et fabrication... Aussi : dégustation ! Ces 2 jours, bien remplis, nous ont permis d'échanger, de se connaître, de s'apprécier. Certaines personnes du groupe sont reparties, en train ou en voiture.

Avec les 14 qui restèrent jusqu'au lendemain, nous avons encore pris un bon repas ensemble.

A l'issue de cette agréable journée, l'une de nos adhérentes, Mme Monique Saxel nous a adressé le poème suivant :

*Merci pour ce petit séjour,
Cette rencontre de deux jours
En compagnie fort conviviale,
Au pays de Paray-le-Monial.
Par le vieux Paray historique,
Hôtel de Ville et Basilique,
Visite du Musée Hiéron,
Un bon dîner aux Trois Pigeons.
Après le château de Digoine
Déjeuner dans un cadre idoine,
Avant d'aller au chocolat
Où la tentation était là.
Pour certains, la visite est close
Après le musée Paul Chamois
Et ses immenses mosaïques
Témoins d'un travail magnifique.
Le ciel nous a accompagnés
Dans son automne ensoleillé.
Que les jours à venir soient beaux,
Avec rencontres à nouveau ?*

Monique Saxel

AIACE – MIDI-PYRÉNÉES

DEJEUNER DU 10 FEVRIER 2014
À L'HIPPODROME DE LA CEPIERE À TOULOUSE



Karin VAN DIEREN,
Déleguée Midi-Pyrénées

Les membres de la section Midi-Pyrénées se sont retrouvés pour leur déjeuner trimestriel le lundi 10 février 2014 dans un lieu insolite : le restaurant panoramique de l'Hippodrome de Toulouse.

Les 22 membres midi-pyrénéens présents étaient très heureux et fiers d'accueillir leur Présidente nationale, Anne Harris, ainsi que son époux, Neil.

Après un bon repas, nous avons eu quelques explications sur le déroulement d'une course de chevaux, les différentes sortes de courses (trot, galop, obstacle) et les paris. Certains d'entre nous ont d'ailleurs tenté leur chance avec plus ou moins de succès !

Le ciel était bien gris et humide ce jour-là, mais nous avons pu suivre les courses bien au chaud ! Le monde du cheval et des courses a été une jolie découverte pour beaucoup de nos membres.

NOUVELLES DE L'AIACE INTERNATIONALE



Isabelle Kardacz
Rédactrice en chef

Le Conseil d'administration de l'AIACE Internationale s'est réuni les 5 et 6 novembre 2013 à Luxembourg. Dans ce numéro de l'INFO, nous avons choisi de résumer les principaux éléments de la réunion du conseil d'administration du 5 novembre et ceux de la réunion avec les représentants des administrations des Institutions européennes du 6 novembre. En effet, ces réunions ont rassemblé des informations importantes, notamment sur le fonctionnement du RCAM. Nous avons également jugé utile de vous rappeler les dates des assises de l'AIACE-Internationale en 2014.

Echos du Conseil d'administration et de la réunion interinstitutionnelle

Réuni le 5 novembre 2013, sous la présidence de Richard Hay, le Conseil d'administration de l'AIACE-Internationale a longuement débattu de la question du fonctionnement du RCAM et de la nouvelle application « RCAM online ». Les points à souligner sont les suivants :

- **4 critères sont à remplir pour obtenir du RCAM, la reconnaissance d'une maladie grave** (avec remboursement des frais médicaux à 100%) : Pronostic vital défavorable ET évolution chronique ET nécessité de mesures diagnostiques et/ou thérapeutiques lourdes ET présence ou risque de handicap grave. Il s'agit là d'une nouvelle approche plus rigoureuse, qui devrait faire l'objet d'une note d'explications pour les affiliés.
- **Un nouveau formulaire de demande de prise en charge de frais médicaux élevés (incluant l'hospitalisation) a été créé.** Il prévoit l'indication, en cas d'hospitalisation, du prix journalier de la chambre ET une estimation du coût global. Le remboursement des frais relatifs à la chambre se limite au prix de la chambre particulière la moins onéreuse de l'hôpital.

En conclusion, les résultats opérationnels du régime commun d'assurance maladie étant déficitaires (-17 Mio d'euros en 2012), une prise de conscience de la part des affiliés, de la nécessité d'un comportement plus économe, est indispensable.

La réunion interinstitutionnelle du 6 novembre a ensuite permis la présentation des actions des différentes Institutions de l'Union européenne pour leur pensionnés : la Cour de Justice avec la poursuite de la mise en œuvre de l'accord avec l'AIACE; la Commission avec les points essentiels du nouveau statut et les actions sociales en cours, notamment l'enquête sur les pensionnés en difficulté ; le Parlement européen avec le nouveau formulaire annuel de déclaration de vie et le dossier « valorisation de l'expertise des anciens » en sommeil; le Conseil avec la nomination d'une nouvelle chef d'unité; le Comité économique et social avec les mesures de communication mises en place pour les pensionnés; le Comité des régions où les Anciens ne sont pas bien nombreux à ce stade (43).

A vos agendas !

ASSISES 2014

En 2014, l'AIACE-Internationale organise les Assises suivant un format nouveau en deux parties : L'Assemblée générale annuelle aura lieu le 11 juin 2014 à Bruxelles (Bâtiment Charlemagne) avec retransmission sur Internet, ce qui permettra aux membres qui le souhaitent de suivre les débats devant leur ordinateur et de poser des questions, soit par SMS, soit par email.

L'objectif de cette formule est d'obtenir une participation plus large des membres.

Quant au volet « social et touristique » des Assises, il aura lieu en septembre, avec l'appui de la Section Grèce et se déroulera du 4 au 11 septembre 2014 à Athènes et dans le Péloponnèse.

Inscrivez ces dates sur vos agendas. Les formulaires d'inscription aux assises seront bientôt disponibles.

INFORMATIONS UTILES SUR LE BUREAU LIQUIDATEUR DU RCAM À ISPRA

Deux visites fructueuses au bureau liquidateur de la Caisse maladie d'Ispra ont eu lieu en 2013 : l'une organisée par l'AIACE-Internationale, à laquelle ont participé les représentants des sections nationales rattachées à Ispra, et où l'AIACE-France, était représentée par la présidente et le vice-président. En outre, Alberto de Michelis s'est rendu à Ispra pour préparer le séminaire de formation de bénévoles. Ces visites ont permis d'évoquer les problèmes rencontrés par de nombreux affiliés. Afin d'améliorer la communication, un document de synthèse a été préparé par les services de Mme Silvano, chef du bureau liquidateur d'Ispra. Le voici.

RCAM : BUREAU LIQUIDATEUR D'ISPRA

Chef du Bureau liquidateur :

Mme Anna Maria SILVANO

Pour introduire les Demandes de Remboursement (DR); veuillez envoyer le formulaire officiel dûment daté et signé avec la documentation relative en original, à l'adresse suivante :

COMMISSION EUROPEENNE

Régime Commun d'Assurance Maladie

Bureau liquidateur - TP 740

Via E. Fermi, 2749

I - 21027 ISPRA (Varese) Italie

Pour introduire les devis dentaires, les demandes d'autorisation préalable et les demandes de reconnaissance de maladie grave, veuillez utiliser la nouvelle interface RCAM en ligne :

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM>

Attention : ceci n'est accessible que pour les adhérents disposant d'un téléphone portable et d'un scanner !

ou l'adresse postale suivante :

COMMISSION EUROPEENNE

Régime Commun d'Assurance Maladie

Bureau liquidateur - TP 730

Via E. Fermi, 2749

I - 21027 ISPRA (Varese) Italie

ATTENTION: Les devis dentaires ou demandes d'autorisation préalables ne doivent plus être envoyés par email. L'adresse email ne fonctionne plus.



QUI CONTACTER ?

Demandes de renseignements:

Tél: + 39 0332 78 5757

(Lun – Ven 10:00 – 12:00 et 14:00-16:00)

Fax: + 39 0332 78 5479

NOUS CONTACTER:

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM>

Prise en charge (hospitalisation):

Tél: + 39 0332 78 9966

(Lun – Ven 09:00 – 12:00 et 14:00-16:00)

Fax: + 39 0332 78 9423

NOUS CONTACTER:

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM>

ou: <https://ec.europa.eu/pmo/contact/fr/form/24>

Autorisations préalables, maladie grave, état de dépendance:

Tél: + 39 0332 78 5757

Fax: + 39 0332 78 5479

NOUS CONTACTER:

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM>

Autorisations préalables pour traitements dentaires:

Tél: + 39 0332 78 5757

Fax: + 39 0332 78 5479

NOUS CONTACTER:

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM>

Droits d'affiliation

(pour les affiliés et leur famille, attestations):

Tél: + 39 0332 78 9026 - Fax: + 39 0332 78 6384

NOUS CONTACTER:

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM>

Médecine préventive

(Bruxelles) (de 9 à 13 heures):

Tél: + 32-2/295.38.66

NOUS CONTACTER:

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM>

Demande de formulaires

Tous les formulaires (demandes de remboursement, autorisations préalables, devis dentaires,...) sont accessibles via le site Internet "MyIntraComm" :

<https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired>

WEBSITE:

Pour les retraités

(avec code d'accès fourni par la DG HR.C1):

https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired/hr_admin/en/sickness_insurance/Pages/index.aspx

La demande de code d'accès se fait via l'adresse

email suivante : HR-INTRACOMM-CODE-PENSION-NES@ec.europa.eu

ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Commission européenne

« Codes d'accès »

MO34 01/136 B- 1049 BRUXELLES

En indiquant vos : nom, prénom, n° de pension, date de la pension.

DES NOUVELLES INTERESSANTES POUR LES RETRAITES

Depuis le 1er janvier 2014, la révision du Statut est entrée en vigueur. Mme Irène Souka, directeur général de la DG « Ressources humaines et Sécurité de la Commission, dans une lettre adressée à l'ensemble des fonctionnaires a précisé un certain nombre d'éléments. Ils concernent le nouveau statut et les propositions faites par la Commission sur l'adaptation des rémunérations pour les années 2011 et 2012. Nous avons choisi de publier cette lettre in extenso.

En réponse aux propositions de la Commission, deux syndicats ont adressé une lettre ouverte au Président du Parlement européen. Nous la publions également.

Pour être complets, il nous a semblé utile d'ajouter à ce chapitre de notre INFO, l'analyse faite par Ludwig Schubert de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 19 novembre 2013. Cet arrêt donne raison au Conseil dans sa décision de ne pas adapter nos rémunérations et pensions pour l'année 2011, alors que la Commission l'avait proposé en conformité avec le Méthode (Annexe XI du Statut).

Enfin, nous avons ajouté un article sur la modification des coefficients correcteurs.

Irène Souka Directeur général DG Ressources Humaines et Sécurité

Chers collègues,

Au cours de ces derniers mois et encore récemment, le Statut des fonctionnaires, les rémunérations et les pensions ont été des thématiques largement débattues. Je vous écris à présent pour vous informer des changements qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier et de l'état d'avancement de l'adaptation des rémunérations et des pensions pour les années 2011 et 2012. Plus important encore, je veux vous faire part des moyens qui vous permettront de trouver les informations utiles pour comprendre ce que ces changements impliquent pour vous.

La révision du Statut

Je comprends que les longues discussions de ces deux dernières années ont fait naître un certain nombre d'incertitudes et de frustrations parmi vous. Les négociations qui ont menées à l'accord final n'ont pas été aisées. Nous devrions tous être reconnaissants du soutien apporté par le Vice-président et par le Président lui-même pour leurs efforts continus dans la défense du personnel et de l'administration contre les critiques souvent injustes et les propositions parfois radicales et même dangereuses portées à l'encontre des institutions et leurs personnels.

Où trouver les informations détaillées sur le nouveau Statut
La mise en oeuvre du Statut révisé implique une excellente compréhension par tous des nouvelles règles et procédures. Pour cela, quatre principales sources d'information seront à votre disposition à partir du 1er janvier pour vous fournir les clarifications nécessaires sur les changements qui vous concernent:

- Une nouvelle rubrique sur le site internet "Révision du statut", vous offrira une vue d'ensemble synthétique des modifications les plus importantes.
- Le site "HR & Administration" de My IntraComm, qui a été actualisé pour refléter les modifications induites par la révision du Statut et où vous pourrez trouver les informations détaillées sur chaque sujet.
- Le site internet "Informations administratives", où vous trouverez toutes les dispositions générales d'exécution (DGE) et les autres textes juridiques amendés ayant été adoptés par le Collège le 16 décembre dernier.
- Enfin, votre premier contact reste le personnel de votre unité RH qui a déjà reçu une formation sur l'ensemble de ces modifications.

REFORME DU STATUT

D'autres actions de communication pour le personnel, la communauté RH et le personnel d'encadrement se poursuivront durant la première partie de l'année 2014, basées sur les réactions formulées lors de réunions ou via le forum sur le statut ou tout autre moyen d'échanges.

Adaptation des rémunérations pour les années 2011 et 2012

Comme vous le savez, la Commission a une obligation légale de soumettre de nouvelles propositions au Parlement et au Conseil pour les adaptations de rémunérations pour les années 2011 et 2012. Ces propositions prévoient une adaptation de 0.9% pour 2011 (avec une date d'effet au 1er juillet 2011) et une de 0.9% pour 2012 (avec une date effet au 1er juillet 2012).

Les adaptations proposées visent à trouver un meilleur équilibre entre la nécessité d'assurer au personnel une adaptation raisonnable et un témoignage de solidarité avec la situation générale dans les Etats Membres. La commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement a apporté son soutien à ces propositions le 16 décembre dernier et elles doivent être maintenant transmises au Conseil en début d'année prochaine. Je vous assure que la Commission fera le nécessaire pour trouver une issue rapide à ce dossier.

Taux de contribution pensions

Je me réjouis de vous faire part d'une bonne nouvelle au sujet des taux de contribution pensions qui feront l'objet d'une réduction totale de 1,3%. Ce résultat est le fruit d'une série de négociations intenses et fructueuses avec le Conseil qui établit une base solide pour les négociations futures sur les adaptations des rémunérations et pensions.

Taux de contribution pensions 2012

Comme annoncé auparavant, le Conseil a adopté le 10 décembre dernier une décision sur l'amendement du taux de contribution pensions pour l'année 2012. Selon les termes de cette décision, le taux évoluera de 11,6% à 10,6% du traitement de base, avec un effet rétroactif au 1er juillet 2012.

Taux de contribution pensions 2013

Suite à la décision adoptée par le Conseil le 17 décembre dernier, le taux de contribution passera de 10.6% à 10.3% du traitement de base, avec un effet rétroactif au 1er juillet 2013.

Le taux de contribution de 10.6% pour l'année 2012 sera introduit dans votre fiche de salaire de janvier 2014, et la contribution pensions 2013 de 10.3% dans la fiche de salaire de février 2014. Votre contribution sera donc adaptée et réduite en conséquence. La somme appropriée, liée à l'effet rétroactif de ces décisions sera reprise respectivement, dans un bulletin de paie séparé en janvier, et dans le bulletin de février 2014.

L'affaire relative à la réduction du taux de contribution pensions 2011 est, par ailleurs, toujours pendante devant la Cour de Justice de l'Union européenne.

Perspectives

L'entrée en vigueur des nouvelles règles du Statut témoigne d'un grand nombre de changements au sein de notre organisation. Mes services continueront à travailler durement en collaboration avec la communauté RH et les personnels d'encadrement pour mettre en place de manière efficiente et effective ces changements et avec vous, comme nous le faisons actuellement. Notre attention ne portera pas uniquement sur le processus de mise en oeuvre mais également sur les changements nécessaires pour assurer un bénéfice à long terme, pour vous et l'institution.

Lettre ouverte au Président du Parlement européen, M. Martin Schulz

Bruxelles, 18 Décembre 2013

Monsieur le Président,

En date du 9 décembre 2013, le Vice-président de la Commission européenne M. Sefčovič a informé les représentants du personnel que la Commission aurait fait une proposition d'adaptation de salaire pour les années 2011 et 2012, de 0,9% pour 2011 (date d'effet 1er juillet 2011) et 0,9% pour 2012 (date d'effet 1er juillet 2012). Cette communication fait suite à l'arrêt de la Cour du 19 novembre 2013.

SFIE et TAO-AFI, ne comprennent pas la logique qui a inspiré cette proposition qui ne repose sur aucun fondement juridique ou économique. Il s'agit d'une décision purement politique, basée sur aucune méthode de calcul prédéterminé alors que nous sommes face à des données objectives, à savoir le résultat du travail de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), fixant l'adaptation à 1,7% pour les années 2011 et 2012. La Commission avait d'ailleurs repris ce chiffre dans sa proposition initiale. Cette indexation avait été établie par Eurostat en accord avec les services nationaux de statistiques des Etats membres.

De plus il importe de noter qu'il n'y a pas eu-et ceci sur la base des données statistiques à disposition- d'aggravation grave et soudaine de la situation économique et sociale à l'intérieur de l'Union en 2011.

La Commission est censée être la gardienne des Traités et par extenso du Statut des fonctionnaires, mais malheureusement nous sommes au regret de constater que dans ce cas, elle cherche à obtenir un résultat politique pour satisfaire aux États membres. De plus, la proposition met en cause l'importance d'Eurostat avec les risque d'ouvrir un précédent dangereux pour des démarches identiques dans bien d'autres domaines à consonance politique,

SFIE et TAO-AFI ne peuvent pas accepter que l'Europe qui prône l'état de droit partout dans le monde bafoue le droit de son propre personnel. Si nous nous tournons vers vous, c'est parce que vous êtes le Président de la seule institution européenne qui tire sa légitimité du vote des Européens et parce que le Parlement doit également se prononcer sur ce dossier.

A cette fin, nous vous remercions d'affirmer que la proposition initiale de la Commission (1,7%) n'est pas négociable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

SFIE Parlement européen
TAO-AFI Commission européenne



L'arrêt de la Cour de Justice du 19 novembre 2013

1. L'arrêt de la Cour du 19 novembre 2013 donne raison au Conseil de ne pas avoir adapté nos rémunérations et pensions pour l'année 2011 (1,7%), comme la Commission l'avait proposé conformément à la Méthode (annexe XI du Statut).

Cet arrêt nous a surpris et profondément déçus. Au-delà de la simple communication des faits aux adhérents de l'AIACE, nous avons attendu un certain temps avant de donner une première appréciation de cet arrêt.

2. Cet arrêt nous a surpris parce que les arrêts du 5 juin 1973 et du 24 novembre 2010, ainsi que les conclusions de l'Avocat général du 12 septembre 2013 plaident tous en faveur d'attendre un nouvel arrêt permettant une pleine application de la Méthode! Le fait que l'arrêt de la Cour du 19 novembre 2013 décrète le contraire de ce que l'Avocat général avait recommandé le 12 septembre 2013 a suscité même les soupçons de certains qu'il y ait eu des pressions de la part de certains gouvernements nationaux envers les juges!

3. Toutefois, il n'est pas contesté que la Méthode reflète correctement l'évolution économique et sociale de la même manière que les pays membres l'ont pris en considération dans l'évolution salariale de leurs propres services publics.

Entre 2008, début des effets de la crise financière, et 2012, le pouvoir d'achat dans les services publics nationaux de référence a diminué de 3,7%. Avec les violations de la Méthode par le Conseil, notre perte de pouvoir d'achat (y compris les 1,85% que l'arrêt de la Cour de 2010 a finalement récupéré) s'élève à 8,8%! A cela s'ajoute encore le blocage de nos rémunérations et pensions en 2013 et 2014.

Tout ceci met en évidence une hostilité du Conseil envers le Service public européen qui, ajouté à la détérioration massive des perspectives de carrière et de pension de nos collègues actifs impliquée par la révision 2013/2014 du statut, explique notre profonde déception.

En ce qui concerne l'application de la clause d'exception de la Méthode: "détérioration grave et soudaine de la situation économique et sociale à l'intérieur de la communauté", il est à noter que la détérioration était grave en 2009 (PIB de l'Union européenne - 4,5%), mais elle ne l'était nettement moins ou pas du tout en 2011 (PIB +1,7%).

Dans les deux cas, la détérioration n'était pas soudaine, elle était prévisible depuis l'origine de la crise financière de 2007/2008 et la Méthode a bien reflété ses effets avec un léger retard!

4. Toutefois, l'arrêt de la Cour du 19 novembre 2013 ne prend pas en considération des réflexions de fond. Il statue purement sur la forme en décrétant "qu'il appartenait, à ce stade, au Conseil et non à la Commission de constater l'existence ou non d'une détérioration grave et soudaine de la situation". Il est évident que cette nouvelle et surprenante interprétation de l'ancienne Méthode diminue largement sa valeur contraignante. Heureusement, la nouvelle Méthode du Statut 2013/2014 ne donne explicitement plus aucune marge d'interprétation au Conseil!

Comme cet arrêt de la Cour ne concerne pas le fond, mais uniquement la forme, une nouvelle proposition de la Commission pour l'année 2011 reste possible. Elle pourrait permettre une discussion de fond sur le caractère grave et soudain de la situation et sur la question de savoir si la Méthode la reflète bien ou non (cf. point 3 ci-dessus)!

Jusqu'à présent la Commission a pris acte, de manière laconique, de l'arrêt de la Cour et ne s'est pas encore prononcée sur la question de savoir si elle fera une nouvelle proposition ou non. Une telle proposition, fondée aussi sur l'article 10 (la clause d'exception) de l'annexe XI du Statut, devrait être décidée en codécision entre le Parlement et le Conseil selon l'article 294 du Traité (TFUE).

Toutefois, la Commission a l'intention, au moins, de proposer, sur la base des articles 63 et 64 du Statut de 2004, toujours en vigueur, l'ajustement des coefficients correcteurs à partir du 1er juillet 2013 en vue de respecter l'équivalence de pouvoir d'achat entre lieux d'affectation. Il semble que cette proposition ait une chance d'être adoptée par le Conseil.

Par ailleurs, l'arrêt de la Cour sur l'adaptation des rémunérations et pensions pour l'année 2012 (également 1,7%) n'a pas encore été prononcé.

5. Il y a donc lieu de continuer à suivre de près ce dossier et d'en informer les membres de l'AIACE.

% Nouveaux coefficients correcteurs

Les nouveaux coefficients correcteurs sont applicables aux pensions à partir du 01.07.2013. Le calcul est particulièrement complexe et varie d'un pensionné à l'autre sauf pour les pensionnés qui ont pris leur retraite avant le 01.05.2004. Pour ceux-là, le nouveau coefficient pour la France est de 109,2 au lieu du précédent de 107,6, ce qui correspond à une augmentation de 1,49%.

Mais, pour les pensionnés qui ont pris leur retraite après le 01.05.2004, le calcul est basé sur une moyenne pondérée, en fonction des droits acquis avant le 01.05.2004. Le calcul donc est différent pour chaque pensionné, car il dépend de la date de sa mise en retraite.

Le nouveau règlement (UE) N° 1416/2013 du Conseil est publié au J.O. L353 page24 du 28.12.2013.*

> <http://eur-lex.europa.eu>

Où en est l'Union bancaire européenne ? La position du Parlement européen sur ce dossier.

**Extrait de l'allocution prononcée,
lors du Conseil européen, par Martin Schulz
Président du Parlement Européen
le 19 décembre 2013 s 2013.**

Mesdames, Messieurs,

Vos ministres des finances ont arrêté tôt ce matin des décisions relatives à l'Union bancaire, sur lesquelles je souhaiterais m'attarder. Ce mardi, le Parlement européen a une nouvelle fois pris clairement position sur ces questions, à une majorité écrasante indépendamment des groupes politiques, dans le cadre du rapport Ferreira. Je suis de nouveau tenu de présenter cette position clairement et sans équivoque, car le Parlement européen est co-législateur.

Premièrement, nous voulons que le rôle d'instance de décision en matière de résolution des problèmes des banques revienne à la Commission.

Deuxièmement, nous voulons que la méthode communautaire constitue la base juridique de l'union bancaire, notamment pour le fonds de résolution.

Nous rejetons l'idée d'un nouvel accord intergouvernemental.

Pendant la phase transitoire, durant laquelle un fonds de résolution alimenté par les prélèvements sur les banques ne serait pas encore mobilisable ou serait peut-être trop petit pour les très grandes banques ou plusieurs banques, nous voulons une solution faisant du mécanisme européen de stabilité, l'assureur de dernier ressort, en appui au fonds de résolution. Comme il existe des règles strictes en ce qui concerne le recours aux fonds publics par le mécanisme européen de stabilité, le risque que celui-ci ne soit utilisé comme solution de secours en cas de nécessité serait gérable - les avantages, quant à eux, seraient importants et manifestes:

un apaisement supplémentaire des marchés et une stabilisation des banques, qui rendront la survenue de cas extrêmes encore moins probable. Cette réassurance doit également fonctionner à long terme.

Une union bancaire digne de ce nom présente trois caractéristiques:

- un contrôle intégré permettant à la Banque centrale européenne de surveiller les banques de la zone euro;
- un mécanisme de résolution unique traitant rapidement, efficacement et en toute indépendance les problèmes identifiés par la Banque centrale européenne ;
- Rapidement, afin d'éviter le recours aux deniers publics. Indépendant, pour être crédible face aux marchés. Efficace, pour ne pas faire grimper les coûts inutilement.
- Une réassurance qui intervient en cas de nécessité extrême, dans le pire des cas, et lorsque les ressources du fonds sont insuffisantes, en cas de menace d'une crise systémique.

Les accords intervenus au Conseil cette semaine mènent vers une direction inquiétante: Au lieu d'une instance indépendante et rapide de décision, le pouvoir décisionnel est attribué aux États membres. Le Financial Times a calculé que l'étude d'un cas entraînerait la participation de neuf comités et 126 personnes au maximum. C'est comme si, lorsqu'un blessé est amené aux urgences, on convoquait d'abord le conseil d'administration de l'hôpital plutôt que d'administrer les premiers secours! Le critère est simple: s'il n'est pas possible de résoudre les problèmes d'une banque en un week-end pour éviter un retrait massif des dépôts, cela veut dire que le système est trop compliqué. Il est en effet question d'un mécanisme de résolution "unique" et non d'un mécanisme de résolution "multiple".



Martin SCHULZ

En d'autres termes, c'est la Commission qui doit jouer un rôle central, non des comités opaques poussés par des intérêts peu transparents. Sinon, il faudrait dire que l'opération a réussi, mais que le patient est mort.

En lieu et place d'un fonds de résolution unique, on se dirige pendant la phase transitoire vers un fonds alimenté par des fonds nationaux. Les pays en seront responsables au moins pour les dix années à venir. En définitive, c'est une fois de plus le contribuable qui devra mettre la main à la poche. Cela contredit clairement l'idée fondamentale de l'union bancaire – des banques qui sauvent des banques! Les banques et les établissements de crédit doivent assumer leurs erreurs.

Si les décisions du Conseil ECOFIN deviennent réalité, non seulement les effets positifs d'une union bancaire ne se réaliseront pas, mais des effets négatifs pourraient en outre se produire:

- surcoût pour les États membres en raison des restructurations forcées et des éventuelles recapitalisations. Cela alourdirait encore la dette;
- incitation des banques à réduire leur besoin de recapitalisation en réduisant les risques, ce qui se traduirait par l'annulation de crédits existants et l'octroi moindre de nouveaux crédits.

La pénurie de crédits – l'un des obstacles majeurs à la reprise économique – ne ferait ainsi que s'aggraver :

- perte de confiance des marchés, en raison de l'absence de solution de secours, représentée par le mécanisme européen de stabilité, qui peut être activé en période de crise;
- la crédibilité de la Banque centrale européenne se verrait abîmée – alors même que c'est l'institution qui jouit du maximum de confiance en raison de son action rapide et efficace durant la crise! Sans

mécanisme robuste de résolution, la Banque centrale européenne pourrait hésiter à révéler les problèmes des banques et serait tentée de maintenir des banques en vie à l'aide d'injections de liquidités;

- si le mécanisme de résolution prend la forme proposée par le Conseil Ecofin, avec droits de veto nationaux, cela sapera la transparence et la légitimité de l'action de l'Union européenne. Le moteur de la Communauté ne saurait se résumer à une confrontation des grands États membres face aux petits, des forts face aux faibles. L'équilibre équitable des intérêts entre tous doit demeurer le but de l'Union européenne. Il convient également de réfléchir à ceci: plus un système est lent et inefficace, plus il revient cher en définitive à tous les protagonistes.

Si nous appliquons en l'état les décisions du Conseil ECOFIN relatives à l'Union bancaire, alors nous ne laisserions pas seulement passer une chance: ce serait la plus grande erreur jamais commise dans la lutte contre la crise. Si la résolution des problèmes des banques ne fonctionne pas correctement, cela pourra menacer la stabilité financière. Une union bancaire doit être faite correctement ou pas du tout.

C'est pourquoi le Parlement européen rejettera les décisions du Conseil ECOFIN en l'état.

Élections européennes : en avant, toute !

A la veille des élections européennes, qui auront lieu en France, le 25 mai 2014, Jean-Pierre Bobichon, membre de l'AIACE-France, nous a prié de publier dans INFO, la déclaration de « Notre Europe-Institut Jacques Delors » et il nous encourage à en faire une large diffusion. Aux urnes citoyens !

Par Jacques Delors Président fondateur de Notre Europe-Institut Jacques Delors, António Vitorino, Président de Notre Europe-Institut Jacques Delors, Pascal Lamy Président d'honneur de Notre Europe-Institut Jacques Delors, Yves Bertoncini Directeur de Notre Europe-Institut Jacques Delors et les 35 personnalités membres du Comité européen d'orientation de Notre Europe-Institut Jacques Delors qui ont cosigné cette déclaration

D'ici au 25 mai prochain, date retenue, en France, pour participer activement à la composition politique du futur Parlement européen – Elections à UN SEUL TOUR – je vous invite à aller régulièrement visiter le site de Notre Europe-Institut Jacques Delors : www.notre-europe.eu Il est mis à jour quotidiennement. Vous y trouverez des informations, prises de positions et analyses pouvant vous aider à établir votre propre opinion, voire utiliser et diffuser ces documents sans restriction pour vos actions de sensibilisation aux enjeux des élections européennes. Ces documents sont mis à disposition gracieusement. La seule exigence est de citer la source de ces documents en cas de diffusion et/ou utilisation.

Enfin, il est utile de rappeler qu'un des enjeux de la composition politique du futur Parlement européen est, entre autre, la personnalité qui présidera la future Commission européenne et qui devra être issue de la majorité politique qui sera déterminée par l'élection au suffrage universel des parlementaires européens

Jean-Pierre Bobichon

Conseiller de Jacques Delors auprès de l'association Notre Europe-Institut Jacques Delors

Les élections européennes des 22-25 mai 2014 constituent un rendez-vous majeur, à la mesure de la crise multiforme que traverse la construction européenne. Ce grand rendez-vous démocratique doit nous inciter à relever trois défis politiques complémentaires, via des propositions rappelant le sens de l'UE, parachevant la zone euro et alimentant une confrontation partisane ouverte et résolue.

1. Re-positiver la « Grande Europe »

Le surcroît d'attention récemment accordé à la crise de la zone euro ne doit pas faire oublier que les prochaines élections européennes concernent la « Grande Europe » (c'est-à-dire l'Union européenne à 28) : c'est à cette échelle-là que nos pays et concitoyens, unis dans la diversité mais désormais réconciliés, doivent écrire les nouvelles pages de leur aventure communautaire.

La « Grande Europe », c'est plus que jamais la bonne échelle pour affirmer le rôle accru de l'UE dans la mondialisation, que la plupart de ses peuples souhaite renforcer, bien conscients que l'union fait la force. L'UE s'est déjà dotée de politiques d'élargissement et d'aide extérieure qui seront mises en débat à l'occasion de la prochaine campagne électorale. Il en sera de même de la politique commerciale, en ces temps de négociations

transatlantiques, des efforts européens visant à mieux réguler la « finance folle », qu'il faut amplifier, ainsi que des balbutiements de l'UE en matière migratoire. L'engagement diplomatique et militaire des Européens doit enfin être renforcé, au moins dans leur voisinage proche, y compris sur la base de coopérations restreintes. La « Grande Europe », c'est aussi l'horizon pertinent pour poursuivre les efforts engagés en matière de protection de l'environnement et de climat, ainsi que pour encourager les processus de transition énergétique. C'est tout le sens du projet de « Communauté européenne de l'énergie » que nous promovons, afin de répondre à des aspirations prioritaires pour les citoyens et les États de l'UE (compétitivité de l'industrie, sécurité d'approvisionnement, protection de l'environnement, etc.)

La « Grande Europe », c'est enfin le marché unique, qui peut encore être approfondi dans le domaine des services, de l'économie numérique et des grandes infrastructures, afin de créer davantage de croissance et d'emplois ; qui doit permettre une libre circulation des travailleurs à la fois plus fluide et mieux encadrée (en particulier en matière de détachement) ; et qui doit faire l'objet de davantage d'harmonisation sociale et fiscale, afin d'atténuer les tensions entre Ouest et Est ou centre et périphérie.



2. Parachever l'Union économique et monétaire

La crise a mis en évidence les failles liées au déséquilibre entre union monétaire et union économique, tout en faisant désormais apparaître la zone euro comme le creuset politique d'une intégration accrue, fondée sur des droits et devoirs spécifiques en termes de discipline et de solidarité.

Il convient donc d'abord de poursuivre les actions de solidarité et de contrôle déjà engagées : mise en place d'une véritable « union bancaire », fondée sur une supervision européenne des banques, sur une contribution des acteurs financiers à leur propre sauvetage et sur une réduction des divergences des taux d'intérêt que doivent payer entreprises et ménages ; amélioration de la coordination européenne en matière de politiques économiques et sociales des États membres, afin de prévenir les excès et les dérives menaçant le fonctionnement de l'union monétaire, via des incitations financières accordées aux États membres engageant des réformes ; création de mécanismes d'assurance contra-cyclique sous différentes formes entre États de la zone euro ; mutualisation partielle de l'émission des dettes nationales face aux risques de crise systémique qui demeurent..

Parachever l'union économique et monétaire, c'est aussi lui donner une dimension sociale spécifique, en s'appuyant sur les partenaires sociaux, par exemple pour mieux organiser la libre circulation des travailleurs ou la prise en charge européenne des victimes des ajustements structurels, au premier chef les jeunes. C'est lui donner des moyens spécifiques de soutenir la croissance via des investissements massifs, tant pour accélérer la sortie de la grave crise économique et sociale actuelle, qui menace sa cohésion et son dynamisme, que pour mettre en place les conditions d'un développement humain écologiquement responsable.

Il faut enfin compléter la gouvernance de la zone euro en réunissant à nouveau sur une base régulière des « sommets de la zone euro », en dotant l'eurogroupe d'un président à plein temps, et en permettant aux parlementaires nationaux et européens de mieux exercer leurs pouvoirs de contrôle démocratique, à Bruxelles comme dans les capitales nationales.



3. Promouvoir la construction européenne sur la base d'alternatives claires

C'est en formulant un double agenda positif au niveau de l'UE et de la zone euro qu'il sera possible de donner tout son sens à la campagne électorale, qui se développera sur deux registres complémentaires.

Il s'agit tout d'abord de réaffirmer sa confiance dans la construction européenne, en valorisant les acquis fondamentaux que sont par exemple l'esprit de réconciliation et le principe de libre circulation. Les partis extrémistes entendent faire des prochaines élections une sorte de référendum pour ou contre l'UE ou l'euro, en tirant parti de la dégradation de son image engendrée par la crise et sa gestion. Refaisons inlassablement la preuve de l'Europe, avec résolution et ouverture d'esprit, sur la base d'une vision large des opportunités et menaces géopolitiques auxquelles elle fait face.

Les prochaines élections européennes doivent aussi permettre une confrontation partisane claire entre des approches différentes du fonctionnement, des politiques et de l'avenir de l'UE. Il s'agit de mettre en exergue les

divergences qui séparent les conservateurs, les libéraux, les sociaux-démocrates, les écologistes, la gauche radicale et les autres forces politiques, et ainsi de permettre aux électeurs de départager leurs programmes pour l'UE à l'horizon 2020.

Dans cette perspective, il est bienvenu que les forces partisanes européennes soient en passe de désigner leurs candidats à la présidence de la Commission, afin de personifier les enjeux du débat et du scrutin. C'est aussi parce que les Européens pourront mettre des visages sur les principales orientations de la construction européenne, mais aussi sur les clivages qui structurent la vie politique de l'UE, qu'ils pourront se saisir pleinement du grand rendez-vous démocratique du printemps prochain, en France comme en Europe.

Aux urnes, chers concitoyens !



NOS MEMBRES ECRIVENT,...

POUR UN FRONT CIVIQUE EUROPÉEN EN 2014

par Jean-Guy GIRAUD

Dans une précédente note (1), il était préconisé la constitution d'un "front commun" des partis politiques pro-européens pour s'opposer - lors des élections européennes de Mai 2014 - à la remise en cause de soixante années d'efforts en faveur de la construction européenne. Il y était également fait allusion à la nécessité d'une mobilisation de la société civile pour accompagner - ou, le cas échéant, suppléer - celle des partis.

Pour ne prendre que le cas de la France, on sait qu'il existe, dans notre pays plus qu'ailleurs, un nombre considérable (probablement une cinquantaine ...) d'associations pro-européennes réunissant des hommes et des femmes de tous milieux fortement et lucidement attachés à la sauvegarde et à la poursuite de la construction de l'Europe.

De même, on trouve aussi, en France plus qu'ailleurs, de nombreuses personnalités influentes des milieux économique, intellectuel, académique, journalistique,... qui partagent la même conviction pro-européenne. Ces associations et ces personnalités sont toutes convaincues du danger que constitue la "catastrophe annoncée" de 2014 - tant sur le plan de l'abstention que du vote anti-européen et elles expriment publiquement de façon de plus en plus pressante leurs inquiétudes.

Toutefois, leurs cris d'alarme demeurent largement inaudibles pour l'opinion publique du fait de leur caractère aléatoire et dispersé.

Face à la sorte de "négationnisme européen" qui s'exprime brutalement de façon systématique et univoque, ces associations et personnalités n'opposent que des réactions ponctuelles, individuelles, déconnectées - et, finalement, inefficaces - sous forme de nombreux "appels", "déclarations" ou "alertes", isolés et dispersés.

L'opinion ne perçoit nullement l'inspiration et la communauté de pensée qui, pourtant, les relient entre elles. Leurs messages, exprimés séparément, ne semblent s'adresser qu'à leurs sympathisants respectifs ou à un cercle restreint d'initiés. Il existe pourtant, en matière politique notamment, une loi et une règle incontournables : l'union seule fait la force.

Dès lors, ne pourrait-on envisager une initiative visant à regrouper ces associations et personnalités au sein d'une sorte de "front civique européen" qui exprimerait - au-delà de toutes considérations idéologiques - leur unique souci de préserver les objectifs et les valeurs de l'entreprise européenne. Tout en reconnaissant les insuffisances - voire les dérives actuelles - de cette entreprise, le message de ce front serait simple : "Votez pour sauver l'Europe".

Il existe en France une tradition selon laquelle, lorsque des valeurs essentielles sont en jeu, se constitue un "front républicain" déterminé à les sauvegarder en unissant, sans les confondre, toutes les forces de résistance. Cette analogie est-elle de mise, ici et aujourd'hui, en matière européenne ? À chacun d'en juger après avoir pesé le pour et le contre. Parmi celles qui partagent cette analyse, quelles associations ou quelles personnalités prendront l'initiative de ce regroupement ?

Il se pourrait bien qu'un tel signal mobilise un courant d'opinion d'une ampleur inattendue et insoupçonnée - et provoque une coagulation active de bonnes volontés qui demeurent aujourd'hui isolées et dormantes faute de catalyseur.

(1) <http://www.regards-citoyens.com/article-un-front-europeen-pour-l-election-de-2014-120510874.html>



L'info

Bulletin de liaison de la Section FRANCE de l'AIACE